

Séance du Conseil Municipal du 11 Mars 2009

Nombre de membres - en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 10

Date de convocation: 26.02.2009
Date d'affichage: 26.02.2009

Etaient présents: P.RICHOMME, F.GALIMAND, P.COLLARD, C.LARGE, D.BARBIER, A.MASSARD, J.LEJEUNE, V.FOUCHART, F.GIANONCELLI et F.LEJEUNE-BOEVER

**Etaient absents : C.PONGNOT représenté par P. COLLARD
F.GALIMAND représentée par P.RICHOMME**

Mme Catherine LARGE a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Délibération n°2009-04 : Présentation du projet de l'aménagement du village :

M. SECONDE, architecte, présente le projet qu'il peut réaliser pour notre village. Ce projet doit permettre de cibler les points importants du village, de créer une identité avec une cohérence environnementale, de définir l'aménagement des endroits à privilégier. Il faut révéler les points forts et utiliser les points faibles (zones inondables, lieu de traitement des eaux...) afin de les tourner à notre avantage et penser l'embellissement de notre village en respectant une logique de développement durable.

L'étude concernant l'aménagement du village a un coût de 8.650 €. Ce cout peut être subventionné à 21% par le Conseil Général.

Après cette présentation de ce projet, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions et à signer les documents nécessaires à ce dossier.

Délibération n°2009-05 : Choix du fournisseur et de l'installateur de l'éclairage public :

Après ouverture des différentes offres de prix concernant l'éclairage public pour la rue des Closeraies et la rue de la Tournelle, la société retenue est DRTP pour la pose de 23 lampadaires avec un mât conique de 6 m (hauteur de feu 5,40 m)

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de retenir l'offre de DRTP qui est la meilleur offre économique à équipement égal
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à cette réalisation

Délibération n°2009-06 : Enfouissement de la rue de l'école :

Suite à une demande de M. le Maire, le SIEM propose un dossier d'enfouissement des réseaux pour la rue de l'école et une partie de la rue de Mutry. Philippe RICHOMME présente ce dossier et indique que la commune devra financer l'achat et la pose de 6 lampadaires et une partie de l'enfouissement du réseau téléphonique.

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité la proposition du SIEM et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à cette réalisation et à faire les demandes de subventions nécessaires.

Délibération n°2009-07 : Signature de l'acte d'engagement pour le reversement de la FCTVA :

Afin de retoucher la TVA des dépenses d'investissement 2008 en 2009, la commune doit s'engager à investir une somme supérieure aux moyennes des 5 dernières années. Ainsi pour cette année, nous pourrions retoucher la TVA de 2007 et 2008. Ensuite la récupération se fera chaque année avec seulement une année de décalage au lieu des 2 années habituelles.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de signer l'acte d'engagement afin de pouvoir toucher plus rapidement le FCTVA

Délibération n°2009-08 : Demande de subvention pour la voirie :

Dans le cadre de la rénovation des revêtements de chaussées, une subvention peut être demandée à hauteur de 21 % auprès du Conseil Général de la Marne.

Après délibération, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à faire une demande de subvention pour la voirie communale auprès du Conseil Général.

Délibération n°2009-09 : Cimetière :

Suite à une demande de caveau urne dans la partie columbarium du cimetière, il y a lieu de déterminer les dimensions de ces concessions afin d'être homogène pour les futures sépultures.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les dimensions pour ces caveaux-urnes à 140 x 120 cm et d'appliquer les mêmes tarifs que pour une concession classique.

Délibération n°2009-10 : Remboursement de caution :

Monsieur RICHOMME rappelle aux membres du Conseil Municipal que M. ASSAILLY avait donné congés de son appartement au 31 décembre 2008. Après l'état des lieux effectué, il y a lieu de lui rembourser ces 2 mois de caution, c'est-à-dire la somme de 770 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le remboursement de la caution à M. Philippe ASSAILLY.

QUESTIONS DIVERSES

Pavillon communal :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que M. Philippe MANGIN va prochainement quitter son logement. Avant de le relouer, il faut prévoir des travaux de peintures, changement de volets,...

Le conseil décide également de lui demander de faire vidanger la fosse sceptique lors de son départ.

M. le Maire charge Franck Lejeune Boever de faire réaliser des devis de rénovation.

Nettoyons la nature

Il faudrait rallier la commune à l'opération « Nettoyons la Nature » pour nettoyer les chemins communaux.

Délibération 2009-11 : Droit de préemption urbain n°2009 - 01

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de Maître Laetitia CONREUR-HERRMANN, Notaire à Avenay Val d'Or, une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme, concernant un terrain sis à Tauxières-Mutry cadastré section AC n°40 au 6 rue de Mocquebeau d'une superficie de 232 m² appartenant à M. et Mme Pascal HOUSSACK.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Défibrillateur :

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un représentant pour un défibrillateur et le coût de cet appareil est de 1495 € HT + 168 € pour les électrodes supplémentaires. La durée de vie de la batterie est de 7 ans soit environ 125 chocs. Pour mettre à la disposition du public, un boîtier est vendu pour 570 € et pour le changement de batterie il faut compter environ 120 €.

Dossier à suivre, le conseil municipal propose de se renseigner pour proposer une formation avec des pompiers pour l'AFPS.

Association foncière :

M. Franck LEJEUNE BOEVER remplacera M. Philippe RICHOMME dans les réunions de l'Association Foncière en cas d'empêchement de ce dernier.

Centre de Gestion :

Le centre de gestion propose une visite d'inspection et de conseil en matière d'hygiène et de sécurité pour un montant de 250€. Le conseil municipal ne demande pas cette visite pour le moment.

Classe de maternelle :

Certains conseillers indiquent qu'ils ne sont pas en accord avec le déplacement du dortoir de l'école maternelle qui a été autorisé par M. le Maire. Suite à un vote, il est toutefois décidé de maintenir le dortoir ainsi et il est demandé à M le Maire de rappeler aux institutrices qu'aucun travaux ne seront exécutés dans ces lieux..

Chemins communaux :

La société de chasse demande que les chemins communaux soient fermés par des chaînes pour éviter le passage de certains 4x4. Le conseil municipal n'accepte pas cette proposition et propose de faire sanctionner les personnes qui ne respectent pas la voirie communale.

Divagation de chiens :

Des chiens divagent régulièrement dans le village et provoquent des nuisances (éventration de poubelles...). Il est demandé à M. le Maire de rencontrer leur propriétaire afin de l'informer des désagréments provoqués.